

---

# CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC

*Organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen*

---

## **Trente et unième session du Comité de pilotage**

*11-12 février 2014*

*Parlement européen, Bruxelles*

### **DECLARATION**

Le Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC réitère sa satisfaction quant à l'issue de la 9<sup>ème</sup> Conférence ministérielle de l'OMC (MC9), qui s'est tenue à Bali (Indonésie) du 3 au 6 décembre 2013. Le "paquet de Bali", qui compte trois volets, à savoir l'agriculture, le développement et la facilitation des échanges, redonne à l'OMC et au système commercial multilatéral dans son ensemble une crédibilité dont ils avaient grand besoin. Il marque une étape importante dans la réalisation du Programme de Doha pour le développement.

L'année 2014 sera cruciale pour s'assurer, dans un premier temps, que les Membres de l'OMC mettent en œuvre ce qui a été convenu à Bali et, dans un deuxième temps, qu'ils se concentrent sur les progrès à accomplir sur les questions centrales du Cycle de Doha. A cet égard, nous engageons instamment les négociateurs à établir avant la fin de l'année un programme de travail équilibré et réaliste mettant à profit l'impulsion donnée lors de la 9<sup>ème</sup> Conférence ministérielle. L'accord de facilitation des échanges qui a été conclu à la MC9 doit être mis en œuvre dans les délais prévus; c'est une priorité. Aussi nous félicitons-nous de l'engagement pris par certains Ministres du commerce, en janvier 2014, d'exploiter rapidement ce qui a été convenu à la MC9, en particulier en ce qui concerne les questions qui revêtent une importance particulière pour les pays les moins avancés.

Nous pensons que si les accords plurilatéraux peuvent compléter l'approche multilatérale, celle-ci doit demeurer centrale si l'on veut que les besoins de tous les Membres de l'OMC soient pris en compte et que les nouveaux accords soient équilibrés et bénéficient du plus large soutien possible. Nous sommes favorables à l'initiative des "Amis des biens environnementaux", qui demandent qu'un accord plurilatéral sur les biens environnementaux soit négocié dans le cadre de l'OMC sur la base de la clause de la nation la plus favorisée (NPF), mais tenons à souligner que cet accord doit être complet et ambitieux et qu'il ne doit pas faire obstacle à un résultat équilibré en ce qui concerne l'accès aux marchés pour les produits non agricoles (AMNA), dans le cadre du Programme de Doha pour le développement.

Outre l'accent mis sur les négociations, nous nous félicitons de l'importance croissante attachée au règlement des différends. On s'accorde généralement à reconnaître que le système de règlement des différends de l'OMC, qui consiste à soumettre à des arbitres indépendants les litiges relatifs à l'interprétation et au respect des droits et obligations prévus par l'OMC, est très efficace. Ce système, qui prône le dialogue et la consultation entre les parties comme premier pas pour assurer le respect des règles, est ouvert à tous les Membres de l'OMC. Afin que les pays en développement puissent bénéficier pleinement du mécanisme de règlement des différends, nous demandons que soit accrue et plus ciblée l'assistance technique qui leur est fournie.

Nous insistons à nouveau sur la nécessité de donner à l'OMC une vraie dimension parlementaire de façon à rallier durablement l'adhésion du public à un commerce ouvert et à améliorer la transparence de l'Organisation. Les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer, qui consiste à relayer les préoccupations de leurs citoyens auprès des négociateurs internationaux. Pour ce faire, il importe qu'ils puissent contrôler efficacement la politique commerciale internationale et sa mise en œuvre, et donc qu'ils puissent accéder à l'information en temps voulu et qu'ils soient représentés aux réunions sur le commerce international.